Thiérache du Centre
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Artisans de notre avenir

Dossier d'enregistrement au titre des ICPE pour l'exploitation d'une déchèterie à Fontaine-les-Vervins

Département de l'Aisne (02)

P.J. n°12 :

Usage futur

Sommaire

USAGE FUTUR (P.J. N° 12)..... 3

USAGE FUTUR (P.J. N° 12)

En cas de cessation des activités, les installations seront démontées selon le déroulement décrit dans le synoptique suivant.

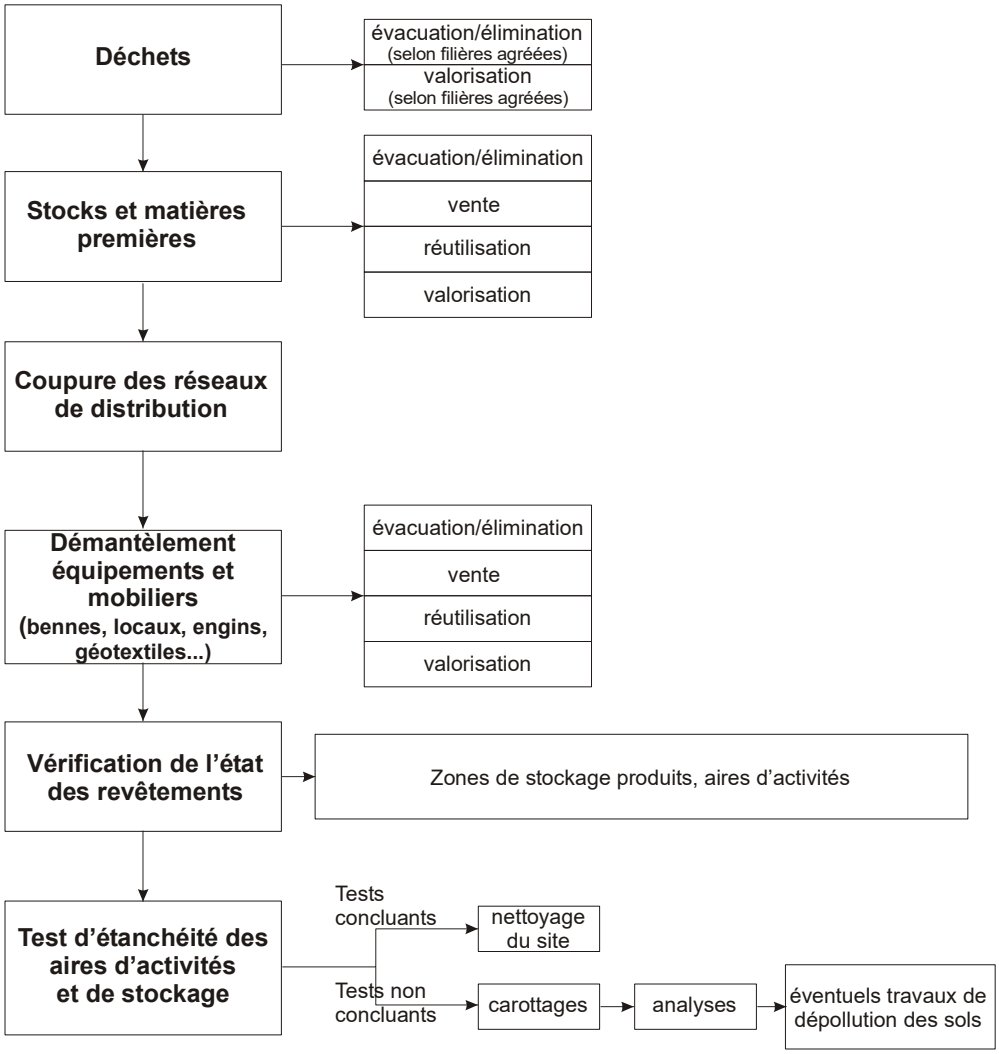

Les modalités de remise en état du site décrites dans le dossier doivent permettre de rendre le site à un usage identique à l'actuel (destiné principalement à accueillir des constructions à usage d'activités) afin que ce dernier puisse être réutilisé dans le cadre de la zone identifiée par le Plan Local d'Urbanisme en zone 1AUc.

Conformément à l'article R512-46-25 du Titre 1er du Livre V du Code de l'Environnement, la collectivité notifiera au préfet la date d'arrêt définitif de ses installations au moins 3 mois avant celui-ci.

De plus, la cessation d'activités se fera conformément à la procédure définie aux articles R512-46-25 à R512-46-27 du Titre 1er du Livre V du Code de l'Environnement.

Les terrains d'implantation appartiennent à la SEDA (Société d'Équipement du Département de l'Aisne). Le Maire de Fontaines-les-Vervins est compétent en matière d'urbanisme (signature du permis). Les avis sont réputés émis car il n'y a pas eu de réponses dans le délai de 45 j suivant la saisine comme cela est indiqué dans les annexes ci-après (courriers datés du 25 septembre 2023 et accusés de réception des courriers du 11 octobre 2023).

ANNEXE

Thiérache du Centre
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Artisans de notre avenir

Monsieur le Maire Laurent MARLOT
Mairie de Fontaine-lès-Vervins
22 rue de la Louvière
02140 FONTAINE-LES-VERVINS

Objet : Construction d'une déchèterie intercommunale sur la commune de Fontaine-les-Vervins

La Capelle, le 25 septembre 2023

Monsieur le Maire,

La Communauté de Communes de la Thiérache du Centre souhaite construire une déchèterie intercommunale sur la commune de Fontaine-les-Vervins.

Cette nouvelle installation relève d'une procédure d'enregistrement d'exploitation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Elle nécessitera par conséquent la réalisation d'une consultation publique dont les dates restent à préciser.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 5° de l'article R.512-46-4 du code de l'Environnement, je vous saurais gré de bien vouloir me faire parvenir votre avis quant aux modalités de remise en état du site à l'issue de l'arrêt de l'installation. Cet avis sera réputé émis si vous ne vous êtes pas prononcé dans un délai de quarante-cinq (45) jours suivant la saisine par le demandeur.

Vous trouverez ci-après une notice de présentation synthétique du projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président
Olivier Cambraye

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
La Capelle
02260
THIÉRACHE DU CENTRE

Thiérache du Centre
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Artisans de notre avenir

Monsieur le Président de la SEDA
10, rue Pierre-Gilles de Gennes
02 000 BARENTON-BUGNY

Objet : Construction d'une déchèterie intercommunale sur la commune de Fontaine-les-Vervins

La Capelle, le 25 septembre 2023

Monsieur le Président,

La Communauté de Communes de la Thiérache du Centre souhaite construire une déchèterie intercommunale sur la commune de Fontaine-les-Vervins.

Cette nouvelle installation relève d'une procédure d'enregistrement d'exploitation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Elle nécessitera par conséquent la réalisation d'une consultation publique dont les dates restent à préciser.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 5° de l'article R.512-46-4 du code de l'Environnement, je vous saurais gré de bien vouloir me faire parvenir votre avis quant aux modalités de remise en état du site à l'issue de l'arrêt de l'installation. Cet avis sera réputé émis si vous ne vous êtes pas prononcé dans un délai de quarante-cinq (45) jours suivant la saisine par le demandeur.

Vous trouverez ci-après une notice de présentation synthétique du projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES La Capelle 02250 THIÉRACHE DU CENTRE

Le Président
Olivier Cambraye

En provenance de :
RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
LA POSTE
Numéro de l'AR : AR 1A 161 510 8396 0
Renvoyer à FRAB
Présenté / Avisé le :
Distribué le :
Je soussigné déclare être
Le destinataire
Le mandataire
CNI/Permis de conduire
Autre :
Signature Facteur*
Communauté de Communes
Thiérache du Centre
13 rue de l'Armistice
02260 LA CAPELLE

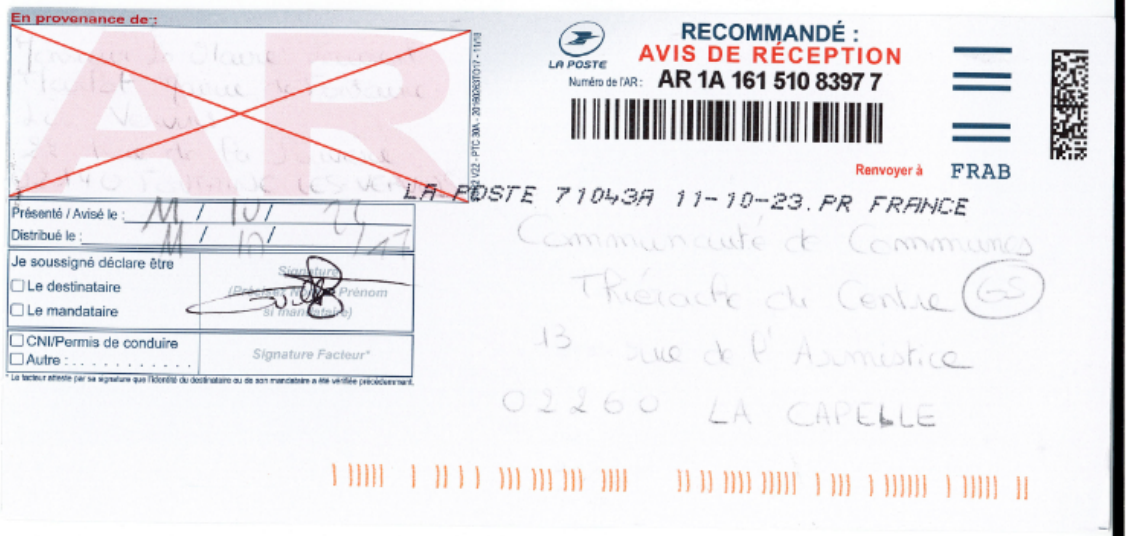
En provenance de :
RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
LA POSTE
Numéro de l'AR : AR 1A 161 510 8397 7
Renvoyer à FRAB
LA POSTE 71043A 11-10-23.PR FRANCE
Présenté / Avisé le :
Distribué le :
Je soussigné déclare être
Le destinataire
Le mandataire
CNI/Permis de conduire
Autre :
Signature Facteur*
Communauté de Communes
Thiérache du Centre
13 rue de l'Armistice
02260 LA CAPELLE